



PROCES-VERBAL SOMMAIRE
De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 19

votants : 23

L'an deux mille quatorze, le 20 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 3 chemin de Marcilly, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 octobre 2014.

PRÉSENTS : AUBERGER Dominique, ARRIGONI Gilbert (pouvoir de Françoise TOUSSAINT), BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, CELEYRON Isabelle, CLAUCIGH Christophe, COMBE Marie-Christine (pouvoir de Sandrine COQUAND), DUMORTIER André, DUFOURNEL Madeleine, GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud, GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe (pouvoir de Dominique BALME), JEANDIN Yves (pouvoir de Luc BONIN), LUCET Philippe, LOPEZ Jean-Michel, MEYSELLE Anouk, PREVOST Chantal, RITTER Philippe.

ABSENTS EXCUSES : BALME Dominique (pouvoir à Christophe JANVIER), BONIN Luc (pouvoir à Yves JEANDIN), COQUAND Sandrine (pouvoir à Marie-Christine COMBE), TOUSSAINT Françoise (pouvoir à Gilbert ARRIGONI).

SECRÉTAIRE ÉLUE : GALAUP Séverine.

DIFFUSION :

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du précédent compte-rendu,**
- 3 Introduction de la séance par le Maire,**
- 4 Point sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,**
- 5 Convention ASLBD pour mise à disposition de locaux,**
- 6 Constitution d'un groupement de commande informatique-téléphonie,**
- 7 Modification du tableau théorique des effectifs municipaux,**
- 8 Demande de subvention exceptionnelle « classes vertes écoles »,**
- 9 Décision modificative n°5 au BP 2014,**
- 10 Travaux des commissions municipales,**
- 11 Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de M. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence de deux personnes dans le public, Monsieur le Maire précise qu'elles ne pourront intervenir que si elles en font la demande et si cette demande est accordée, une interruption de séance sera alors demandée à l'assemblée.

1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20 h 35 et Monsieur le Maire demande la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Séverine GALAUP en qualité de secrétaire.

2 Approbation du précédent compte-rendu,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le précédent compte-rendu de la séance du 16 septembre 2014 approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 Introduction de la séance par le Maire,

Ce Conseil est placé sous le signe de **l'information et des décisions.**

Information en direction des élus :

Une note de synthèse accompagnant la convocation du présent conseil a été adressée aux élus.

Informations lors des points sur les travaux des différentes commissions par les Adjointes et ceux qui voudront compléter la note de synthèse diffusée avec la convocation en amont de la séance

Une information institutionnelle sur l'évolution du Grand Lyon et sa prochaine transformation en Métropole, avec notamment la question de la représentation des Communes au sein de la future instance politique et le projet de découpage en 14 circonscriptions pour l'élection des 166 conseillers métropolitains à l'horizon 2020.

Décisions municipales :

Suite au conseil municipal de septembre, les décisions d'attribution des subventions aux associations ont été prises. De nombreuses associations ont fait part de leurs remerciements pour les aides communales apportées.

4 Point sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,

En l'absence de Sandrine COQUAND, Adjointe aux affaires scolaires, Monsieur le Maire présente le bilan d'activité des rythmes scolaires mis en place depuis le 2 septembre 2014. Ce bilan a été présenté aux membres du Comité de Pilotage (COFIL) des rythmes scolaires réuni en séance le 2 octobre 2014

Le taux moyen de fréquentation aux ateliers pour les deux groupes scolaires est de 87 %.

Des difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre de cette réforme du fait des problèmes de recrutements et de défection d'agents.

Les parents d'élèves et les enseignants présents au COFIL ont également fait part du besoin de communication de la part de la Commune.

Sandrine COQUAND a été désignée chef de projet « Temps d'Activités Périscolaires », elle sera l'interlocutrice unique des directrices et des enseignants, des responsables de services périscolaires et des familles.

Le dispositif des ateliers va être complété dès la rentrée de Novembre 2014 par de nouvelles activités encadrées par des intervenants extérieurs en cours de recrutement. Notre Agent de Surveillance de la Voie Publique poursuivra ces interventions auprès des élèves dans le domaine de la sécurité et de la citoyenneté.

Une formation spécifique de 8 agents volontaires, dont les 2 responsables périscolaires, est programmée du 22 au 24 octobre sur l'animation du temps non scolaires.

Enfin, la Municipalité a pris la décision de recourir à un prestataire spécialisé pour se faire accompagner dans un déploiement global dès septembre 2015 avec pour objectif de finaliser le Projet Educatif de

Développement Territorial qui permettra de contractualiser avec la CAF pour obtenir des aides financières.

5 Convention ASLBD pour mise à disposition de locaux,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre à titre expérimental de la réforme des rythmes scolaires et de la programmation des ateliers qui seront proposés aux élèves des groupes scolaires de Lissieu tout au long de l'année scolaire 2014-2015, la Commune de Lissieu s'est rapprochée de l'Association Syndicale Libre de Bois Dieu.

A cet effet, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux et espaces extérieurs (hormis la piscine) à titre gracieux par l'ASLBD, cette convention prenant effet au 1^{er} novembre 2014 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

La Commune bénéficiera de l'accès aux équipements les lundis et jeudis jours de TAP de 14 heures 30 à 17 heures 30. Elle prendra à sa charge l'entretien et la remise en état des locaux après chaque utilisation.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition à titre gracieux à intervenir entre l'ASLBD et la Commune de Lissieu

6 Constitution d'un groupement de commande informatique-téléphonie,

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Limonest, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or conscientes des enjeux liés à la maîtrise des dépenses publiques et à la rationalisation de la commande publique, souhaitent mutualiser leurs commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'informatique et la téléphonie.

A cet effet, un Comité de Pilotage, composé d'élus et présidé par la Commune de Saint Didier, et un comité technique, composé d'agents des mairies concernées et présidé par la Commune de Limonest, ont été créés pour suivre l'avancée de cette démarche.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commandes doit être constitué entre ces cinq collectivités territoriales. Il aura pour objectifs de coordonner et de regrouper les achats de chacune d'elles.

Il est à noter que le Comité de Pilotage composé d'élus de chaque commune se réunira pour procéder au choix du prestataire.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes seront définies dans une convention constitutive. Le coordonnateur du groupement de commande sera la Commune de Limonest. Elle procédera, pour les autres membres du groupement, à la passation du marché public de fournitures.

Chaque commune adhérente au groupement, pour les besoins qui lui sont propres, s'assurera de l'exécution dudit marché.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Lissieu au groupement de commandes qui sera constitué des communes de Champagne-au-Mont-d'Or, Limonest, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Saint-Didier-au-Mont-d'Or, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'informatique et de téléphonie et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention Constitutive du Groupement de Commandes pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, laquelle est annexée à la présente délibération.

7 Modification du tableau théorique des effectifs municipaux,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que par vote du Budget Primitif 2014 les prévisions d'effectifs communaux ont été arrêtées pour l'exercice en cours et permettre l'ouverture des crédits budgétaires.

Compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité liée au fonctionnement des services notamment en matière de communication institutionnelle et de mise en forme des rubriques du site Internet, il convient de permettre le recrutement d'un agent non permanent modifiant le tableau théorique des effectifs :

- Création d'un poste d'attaché territorial non permanent à temps complet

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de la création du poste budgétaire comme précédemment énoncé et de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

8 Demande de subvention exceptionnelle « classes vertes écoles »,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Madame la Directrice du groupe scolaire de Bois Dieu a fait part le 3 octobre 2014 d'une demande d'aide financière pour l'organisation de la classe verte programmée en juin 2015 pour les élèves de primaire et de maternelle.

Il rappelle que les subventions classes vertes sont attribuées de manière tri-annuelle sur la base de critères de nombre de classes par groupe scolaire et de nombre d'élèves scolarisés l'année de décision d'attribution.

Les écoles de Lissieu ayant bénéficié d'une aide tri-annuelle pour la période 2013-2016 par délibération n°2013.29 du 26 mars 2013 et versée en 2013, Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la Commune peut décider d'attribuer une aide exceptionnelle pour le coût du transport, sur la base des crédits inscrits et disponibles à l'exercice budgétaire 2014.

Il est à noter que Madame la Directrice dispose de devis de transport auprès de différents prestataires.

Toutefois, considérant l'objectif de maîtrise des dépenses publiques, compte tenu des crédits budgétaires inscrits à l'exercice 2014 et tenant compte des aides tri-annuelles attribuées aux écoles pour la période 2013-2016, il soumet au vote à bulletin secret la décision d'attribuer ou non une aide exceptionnelle

Après dépouillement des votes, par 2 voix pour, 19 voix contre, 1 abstention, le Conseil décide de ne pas donner de suite favorable à la demande d'aide financière formulée par la Directrice du groupe scolaire de Bois Dieu.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier de réponse sera adressé à la Directrice pour la tenir informée de la suite réservée à sa demande.

9 Décision modificative n°5 au BP 2014,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le point n°9 portant sur une décision modificative au Budget est retiré compte tenu qu'il a été décidé au point précédent de ne pas attribuer d'aide financière.

Le Conseil Municipal approuve le retrait de ce point de l'ordre du jour

10 Travaux des commissions municipales,

Christophe JANVIER

Développement économique/Communication

Réflexion en cours par la commission développement en lien avec l'ADPM et les services du Grand Lyon pour la promotion et la valorisation du marché hebdomadaire et développer l'offre commerciale.

Madeleine DUFOURNEL

Affaires sociales et relation habitants

Le Lions Club Mont d'Or organise une collecte de lunettes usagées dans les communes de l'ouest lyonnais en octobre et novembre 2014 avec un point collecte à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

Pierre-Arnaud GOUDET

Urbanisme & Aménagement du Territoire

Le projet de réalisations de logements locatifs de l'OPAC Allée de la Combe est en cours, avec une phase de 20 mois de travaux pour livraison des logements.

Le permis de construire d'habitat collectif ALLIADE a été refusé pour des motifs liés aux problèmes de positionnement d'un stationnement handicapé.

Le recensement des limites parcellaires des propriétés jouxtant la forêt de Bois Dieu va être engagé.

Le diagnostic d'accessibilité est finalisé par le prestataire pour l'ensemble des bâtiments communaux et des locaux commerciaux propriété de la Commune. Un phasage financier des travaux sera réalisé dès le Budget 2015 pour une programmation pluriannuelle de mise en conformité.

Présentation des plans d'aménagement des travaux de réhabilitation du bâtiment historique.

Philippe RITTER

Transports

Suppression de la 1^{ère} classe dans les TER des lignes régionales.

La Région Rhône-Alpes et la SNCF ont communiqué les chiffres de fréquentation pour l'année 2013 des 3 lignes desservant l'ouest lyonnais, la ligne Saint Paul Lozanne est en faible progression de 6% par rapport à l'année 2012

La Région Rhône-Alpes programmera en 2015 des travaux pour l'amélioration de desserte sur cette ligne dans le contrat d'objectif signé avec Réseau Ferré de France

David BOUCHET

Finances

Une réflexion est en cours sur le financement des travaux de réhabilitation de la Mairie, afin d'étudier la possibilité de recourir ou non à l'emprunt pour assurer le paiement des travaux restant à réaliser

Christophe CLAUCIGH

Culture

La commission culture se réunira le 27/10/14.

Le taux de réservation des spectacles vivants est supérieur à 50% pour l'ensemble des spectacles de cette saison 2014-2015

En cours, création d'une structure associative porteuse d'un festival de musique.

Gilbert ARRIGONI

SYDER

En cas de constatation de problèmes sur le réseau d'éclairage public, il est nécessaire de prendre contact en semaine avec le Secrétariat Mairie pour signalement ou sur le portable de l' élu d'astreinte le week-end

11 Questions diverses

Yves JEANDIN

Vidéoprotection

Un bilan d'exploitation du dispositif de 5 caméras installées va être réalisé en lien avec l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, les forces de l'ordre, le référent Sécurité au niveau départemental et un élu qui a été désigné comme référent en la personne de Gilbert ARRIGONI.

Pierre-Arnaud GOUDET

Urbanisme

Présentation des orientations d'aménagement sur le périmètre d'étude de Charvery. Les services du Grand Lyon ont présenté en réunion publique différentes préconisations et aménagements concertés dans une organisation spatiale respectueuse du contexte local et environnemental.

Lors de la modification n°11 du PLU une orientation d'aménagement répondant aux attentes de la Municipalité devra figurer dans le règlement et les documents graphiques.

André DUMORTIER

Diagnostic d'organisation

Monsieur le Conseiller Municipal souhaite savoir quelles sont les conclusions du diagnostic d'organisation réalisé par le Centre de Gestion du Rhône et si des préconisations ont été présentées.

Monsieur le Maire précise qu'une présentation aux agents du Secrétariat Mairie a été effectuée le 16 octobre dernier. Les résultats montrent que le personnel municipal est fortement qualifié pour prendre en charge les missions qui sont confiées, que l'absentéisme est faible comparativement aux autres

collectivités de taille similaire et que les conditions de travail font apparaître des tensions dans l'organisation et la répartition des missions.

Dates à retenir :

- Double séance de cinéma le **08/11/14** à partir de 18 heures au Lissiaco,
- Foire d'automne organisée par Lissieu initiative le **09/11/14** au Lissiaco,
- Cérémonie du **11 Novembre** à 11 heures au Monument aux Morts,
- Loto du Club Amitiés & Rencontres organisé le **11/11/14** à la salle Corbignot,
- Spectacle vivant le **14/11/14** au Lissiaco (complet),
- Bourse aux jouets organisée par l'APE de Montvallon le **23/11/14** au Lissiaco,
- Vente d'huitres organisée par l'ASCMO Basket le **30/11/14** devant le Café de la Mairie,

Date des prochaines séances du Conseil Municipal

- **Mardi 18 novembre 2014** à 20 heures 30,
- **Mardi 16 décembre 2014** à 20 heures 30,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15